

## **CHAPITRE 16 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS**

### **JOUEURS ADMIS :**

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans et plus au 31/12/2018 sont admis à participer au championnat senior. Les inscriptions ne se prendront sur place que pour compléter des tables. **Le club accueillant le championnat devra prévoir 2 joueurs susceptibles de jouer le championnat afin d'éviter une table relais.**

### **DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :**

**Présence des joueurs avant 9h55 le jour de la compétition.**

Le Championnat se déroule en 2 séances de 20 donnes minimum sans éliminés entre les 2 séances. Le classement général final sera établi par addition des points des 2 séances. Sera déclaré Champion de Midi Pyrénées le vainqueur à l'issue de la dernière position.

### **ARBITRAGE :**

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents.

### **DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE**

LIEU	RAMONVILLE
DATE	MARDI 29 JANVIER 2019
ARBITRE	Gilles MADON & René IZANS
ENGAGEMENT PAR JOUEUR	15€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIES	14

**Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance.**

**Le championnat de France se déroulera du 25 au 28 MARS 2019  
à ALES**